

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 12 décembre 2023, à 18 h 25 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, 5030, rue Clément-Lockquell.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 31, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions au moment prévu à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville 8 h avant l'heure fixée pour la séance extraordinaire ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse et porter uniquement sur les sujets prévus à l'ordre du jour pour être adressée lors de la période de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2023-634

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et consentent à ajouter trois nouveaux points à l'ordre du jour, tel que le prévoit l'article 325, alinéa 1, de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points ajoutés :

- Séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 15 décembre 2023 — Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil
- Ressources humaines – *Convention collective cols bleus et cols blancs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures 2023-2027* – Acceptation et autorisation de signature
- Ressources humaines – *Politique de rémunération des étudiants et stagiaires de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures POLVSAD-2023-034* – Adoption et abrogation de la *Politique POL-2020-031*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SUSPENSION DE LA SÉANCE

À 18 h 34, la séance est suspendue.

REPRISE DE LA SÉANCE

À 20 h 49, la séance est reprise.

PROPOSITIONS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

2023-635

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 15 DÉCEMBRE 2023 — PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 15 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette séance porte sur les prévisions budgétaires 2024 et le programme d'immobilisations 2024-2033 reliés aux compétences d'agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2021 la Cour d'appel a rendu son jugement dans le dossier 200-09-009871-184;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement a des répercussions notamment sur les budgets futurs de l'agglomération de Québec, incluant celui de 2024;

CONSIDÉRANT QUE des procédures sont actuellement pendantes devant les tribunaux;

CONSIDÉRANT QU'aucun document n'a été soumis par l'agglomération de Québec concernant le point 7 de l'ordre du jour intitulé Autres décisions reliées à l'adoption des prévisions budgétaires 2024 et au programme des immobilisations 2024-2033;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption de la résolution suivante :

DG2023-057 *Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts des municipalités liées, R.A.V.Q. 1617*

QUE le conseil est favorable à l'adoption de la résolution suivante :

FN2023-079 *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1598*

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes, sous réserve du respect, par la Ville de Québec, de l'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Québec intervenue le 16 janvier 2009, du respect des principes établis par les jugements de la Cour supérieure (200-17-014410-112) et de la Cour d'appel (200-09-009871-184), et de l'exactitude de la qualification des dépenses prévues aux résolutions ci-après, en regard des lois applicables;

FN2023-083 Adoption des prévisions budgétaires 2024 reliées aux compétences d'agglomération de Québec;

FN2023-090 Adoption du Programme des immobilisations 2024-2033 – Programme d'immobilisations des unités administratives, relié aux compétences d'agglomération

QU'une copie de la présente résolution soit remise au greffier et qu'une demande soit faite de la porter au procès-verbal;

QUE si des changements surviennent aux informations transmises après l'adoption de la présente résolution, de donner l'opportunité au maire de voter à l'encontre d'une orientation.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-636

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION COLLECTIVE COLS BLEUS ET COLS BLANCS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES 2023-2027 – ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les conventions collectives et échelles salariales des syndicats cols blancs, cols bleus, brigadiers et surveillants de la Ville sont échues depuis le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente de principe est intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la *Convention collective cols bleus et cols blancs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures 2023-2027*;

D'autoriser le maire et la directrice des ressources humaines, ou leurs remplaçants, à signer la *Convention collective cols bleus et cols blancs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures 2023-2027*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-637

RESSOURCES HUMAINES – POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POLVSAD-2023-034 – ADOPTION ET ABROGATION DE LA POLITIQUE POL-2020-031

CONSIDÉRANT QU'il est requis de revoir les conditions de rémunération des employés étudiants et des stagiaires de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter la *Politique de rémunération des étudiants et stagiaires de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures POLVSAD-2023-034*;

D'abroger la *Politique de rémunération des étudiants et stagiaires de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures POL-2020-031*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2023-638

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2023-719 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2023-719 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2024*.

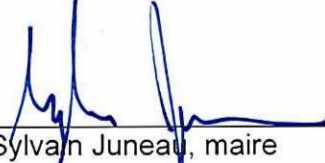
Le maire présente et dépose le projet de règlement.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 17.


Sylvain Juneau, maire


Marie-Josée Couture, greffière